

Délibération : N°2026-03-13 : 04

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le vendredi 13 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025.

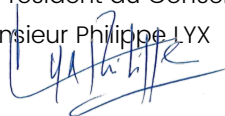
Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	25
Dont membres ayant voix délibérative :	23
Membres représentés ayant voix délibérative :	2
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	25
Pour : 25 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : le **Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025 avec 25 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 16 mars 2026
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 17/03/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Montpellier, le 11 décembre 2025

165^{ème} séance

Procès-verbal du Conseil d'Administration siégeant en formation plénière
Jeudi 11 décembre 2025

Assistaient à la réunion :

Membres présents avec voix délibérative :

Membres élus

Collège i :	M. Julien CAMBEDOUZOU, M. Philippe MIELE représenté par M. Julien CAMBEDOUZOU, M. Philippe TRENS représenté par M. Julien DRONE, M. David VIRIEUX.
Collège ii :	M. Sébastien CLEMENT (arrivé à 9h23)
Collège iii :	M. Tahar AYAD, M. Jullien DRONE, Mme Christine FABRE, M. Rémi AUVERGNE.
Collège iv :	M. Camille BAKKAL-HASSANI représenté par M. Rémi AUVERGNE
Collège IATS :	Mme Johanna BISMUTH, Mme Estelle DONADEI, Mme Sandrine LIEUTAUD
Collège des Usagers :	M. Iyad BERARD (arrivé à 9h27), Mme Emilie DUFOUR représentée par M. Iyad BERARD, Mme Emilie KHATI représentée par M. Enzo PEREZ, M. Enzo PEREZ

Membres extérieurs nommés : Mme Claire GATECEL représentée par M. Cyril DOUSSON

Membres élus : Mme Christine CONOCAR, M. Roland DAVITIAN représenté par Mme Véronique FLACHAIRE, M. Cyril DOUSSON, Mme Véronique FLACHAIRE, M. Gabin VIC représenté par M. Philippe LYX.

Avec voix consultative : M. Pascal DUMY (Directeur de l'ENSCM), Mme Fatima FILIPPIN (Directrice Générale des Services de l'ENSCM), M. Frédéric MARQUE (Agent comptable), M. Franck DOMEIZEL (Adjoint au chef de service – Responsable Occitanie EST – Rectorat Académie de Montpellier)

Absents excusés- absents :

- Membres Invités permanents : M. Philippe AUGÉ (Président de l'Université de Montpellier)
- Membres avec voix consultative : Mme Carole DRUCKER-GODARD (Rectrice de l'Académie de Montpellier, Chancelière des Universités)
- Collège iv : M. Camille BAKKALI-HASSANI
- Collège des usagers : M. Ethan HUON
- Membres extérieurs nommés : Mme Florence BRAU

Secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Nathalie



Chimie Montpellier

ORDRE DU JOUR

Vie institutionnelle

1. Informations générales :
 - a) Utilisation de la délégation faite au directeur en matière de convention.
 - b) Elections des conseils centraux.
2. Modification de l'ordre du jour : suppression du point n° 15
3. Pour approbation - Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 octobre 2025
4. Pour approbation - Schéma Directeur DD&RSE

Finances

5. Pour information - Sorties d'inventaire 2025.
6. Pour approbation - Modification de la délibération du 24 juin 2016 relative au seuil des immobilisations.
7. Pour approbation - Modification de la durée d'amortissement des ordinateurs portables et du mobilier.
8. Pour approbation - Budget Rectificatif n°2 - 2025.
9. Pour approbation - Budget Initial de l'exercice 2026.

2

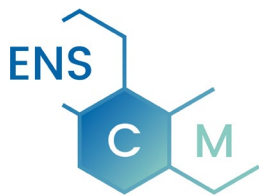
Ressources humaines

10. Pour approbation - Campagne d'emplois 2026.
11. Pour approbation - Congés pour Recherche ou Conversion Thématique - campagne 2026-2027 : contingent Etablissement
12. Pour approbation - Elections professionnelles 2026 : création du CSAE de l'ENSCM (projet de délibération)
13. Pour approbation - Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Scolarité & Vie étudiante

14. Pour approbation - Appels à projets CVEC.
15. Pour approbation : Demande d'aide d'urgence

Questions diverses



Chimie Montpellier

VIE INSTITUTIONNELLE :

Le Président du Conseil d'Administration annonce qu'à l'ouverture de la séance du CA, le quorum est de 22 voix présentes ou représentées (à vérifier).

1. Informations générales

a) Information sur l'utilisation de la délégation faite au directeur en matière de convention

Conseil d'Administration de l'ENSCM en date du 11/12/2025 Compte-rendu relatif à la délégation accordée au Directeur en matière de convention					
Conventions avec un impact financier au débit inférieur à 40 000€					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
FC000265	ENSCM / IMT Mines Alès		Convention d'enseignement - Maître assistant autorisé à effectuer une partie de son service statutaire d'enseignement à l'ENSCM - spécialité Département Chimie des matériaux / 50hrs ETD sous forme de CM - TD - TP	3 095 €	2025
FC000266	ENSCM / IMT Mines Alès		Convention d'enseignement - Maître assistant autorisé à effectuer une partie de son service statutaire d'enseignement à l'ENSCM - spécialité Département Chimie des matériaux / 50hrs ETD sous forme de CM - TD - TP	3 095 €	2025
DC000460	UM / ENSCM / ABES / AMUE / AGROPOLIS / CHU / CIRAD / ICM / CROUS / CNRS / INSERM / UPV / IRD / INRAE / RENATER		Convention de refacturation dans le cadre de la location de fibres optiques nécessaires à l'utilisation du réseau métropolitain HDMON 2025-2029	3 143,61€	2025
Conventions avec impact financier au crédit					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
DC000466	ENSCM / Montpellier Méditerranée Métropole		Convention de financement entre l'ENSCM et Montpellier Méditerranée Métropole - Projet CPER 2021-2027 : "CCD2027" (Subvention)	120 000€	2025
Conventions sans impact financier					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Période
DC000465	Académie de Montpellier (DSDEN 34) / ENSCM		Convention de partenariat dans le cadre du dispositif "Les Sciences, c'est leur chance" à l'école primaire		15/10/2025 - 15/10/2026

3

b) Election des conseils centraux

Le Directeur présente les résultats des élections des conseils centraux (CA, CEVE et CS) suite au scrutin du 25 novembre 2025. Il précise que des élections partielles seront organisées en janvier 2026, certains collèges du CA et du CEVE n'étant pas entièrement pourvus.

Il informe que les membres élus au titre des collectivités, ont été reconduits par les mêmes représentants.

Le Directeur indique également aux administrateurs que le CNRS ne souhaite pas désigner de représentant au Conseil Scientifique ; en conséquence, le siège correspondant restera vacant.

Enfin, il rappelle qu'un appel à candidature pour l'élection des personnalités extérieures à titre personnel sera prochainement publié sur le site internet de l'Ecole. Les candidatures devront être soumises au plus tard le 31 décembre 2025.

2. Modification de l'ordre du jour

La Directrice Générale des Services rappelle que le point n° 15 « Demande d'aide d'urgence » n'a pas à être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration (données individuelles relevant d'une commission spécifique).

4

3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration présente le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 et invite les membres à formuler leurs observations puis soumet au vote le vote le procès-verbal du 17 octobre 2025

*Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025*

Membres du Conseil d'Administration présents : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 38

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 est approuvé avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées

4. Approbation du Schéma Directeur DD&RSE de l'ENSCM

Le Directeur informe le Président et les membres du Conseil d'Administration qu'un *membre du collège* ii est arrivé à 9h23 et qu'un *membre du collège des usagers* est arrivé à 9h27. Le quorum est donc **de 24** voix présentes ou représentées.

La Directrice Générale des Services indique que le schéma directeur DD&RSE a été présenté au CSAE du 2 décembre 2025, et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Le Directeur présente les engagements de l'ENSCM dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des organisations. Il rappelle que l'ENSCM a inscrit ses objectifs en matière de développement durable dans son contrat 2021-2026, et dans le contrat d'objectifs et d'engagements (COE) avec l'université de Montpellier.

Il rappelle qu'en 2023, le MESRI a publié son schéma directeur DD&RSE et demande à chaque établissement d'élaborer le sien.

Il présente ensuite les cinq axes du schéma directeur DD&RS :

- 1 - Stratégie et Gouvernance : 3 objectifs
- 2 - Enseignement et Formation : 3 objectifs
- 3 - Recherche et Innovation : 3 objectifs
- 4 - Environnement : 3 objectifs
- 5 - Politique sociale et qualité de vie au travail et d'études : 5 objectifs

Ces axes regroupent **17 objectifs** et **58 actions**.

Le Président du Conseil d'Administration félicite l'ENSCM pour le travail de structuration et de cadrage réalisé.

Il invite ensuite les membres à formuler leurs remarques, puis le soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Le Schéma Directeur DD&RSE de l'ENSCM

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 39

Le Schéma Directeur DD&RSE de l'ENSCM est approuvé avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

FINANCES

5. Information sur les sorties d'inventaire 2025

Le Responsable du service financier et comptable informe les membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre du rapprochement de l'inventaire physique et comptable, 161 immobilisations sont à sortir de l'inventaire comptable en 2025.

Le détail de ces 161 immobilisations est présenté conformément à la délibération n°2022-3-15 du Conseil d'Administration du 15 mars 2022.

Il précise que ces sorties représentent une **charge exceptionnelle** d'un montant de **3 798,05€** (valeur comptable restant à amortir au 30 novembre 2025).

6. Approbation de la modification de la délibération du 24 juin 2016 relative au seuil des immobilisations

Le Responsable du Service Financier et Comptable rappelle que les **acquisitions** dont la **durée de vie excède un an** et dont le **coût unitaire hors taxes est supérieur ou égal à 800€** doivent obligatoirement être comptabilisées en investissement.

Une **exception** demeure : les ordinateurs et les tablettes seront systématiquement imputés en investissement, quel que soit leur coût d'achat unitaire.

Il précise que la **délibération n° 2016-06-24 : 17** du Conseil d'Administration du 24 juin 2016, relative à l'adoption du seuil des immobilisations, indique que « *les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800€ seront obligatoirement imputées en investissement* ».

Les ordinateurs portables et les tablettes, bien que d'un coût d'achat inférieur à 800€ HT, sont toutefois immobilisés. Il convient donc d'apporter une précision à la délibération du 24 juin 2016 afin de clarifier cette règle particulière.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Modification de la délibération du 24 juin 2016 relative au seuil des immobilisations

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 40

Modification de la délibération du 24 juin 2016 relative au seuil des immobilisations : approuvé avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

7. Approbation de la modification de la durée l'amortissement des ordinateurs portables et du mobilier

Le Responsable du service financier et comptable annonce que les acquisitions d'ordinateurs portables (compte comptable 21832700) seront amorties sur une durée de 5 ans ainsi que le mobilier acquis (compte comptable 21847000).

La délibération n°2016-02-29 : 7 du 29 février 2016 indique que les matériels informatiques nomades ont une durée d'amortissement de 3 ans.

Les ordinateurs portables étant remplacés tous les 5 ans. **Il propose de modifier la durée d'amortissement** pour la passer **à 5 ans** comme les matériels informatiques classiques.

La délibération n°2016-02-29 : 7 du 29 février 2016 indique que les mobiliers acquis ont une durée d'amortissement de 10 ans.

Cette durée doit être ramenée à 5 ans compte tenu de la nature des achats effectués ces dernières années.

Un membre extérieur élu s'interroge et ne comprend pas cette demande de modification sur les durées d'amortissement.

7

Le Responsable du service financier et comptable explique que cela ne signifie pas que le matériel doit être remplacé au bout de cinq ans.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Modification de la durée d'amortissement des ordinateurs portables et du mobilier acquis à 5 ans

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 23

Contre :

Abstention : 1

Délibération : N° 2025-12-11 : 41

Modification de la durée d'amortissement des ordinateurs portables et du mobilier acquis à 5 ans approuvé avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées

8. Approbation du Budget Rectificatif n°2 - 2025

Le Responsable du Service Financier et Comptable rappelle que le budget initial 2025 a fait l'objet d'un premier budget rectificatif approuvé par le conseil d'administration le 10 juillet 2025. Dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire et la prise en compte d'événements survenus en cours d'exercice, un second budget rectificatif (BR) est présenté au conseil d'administration. L'objectif

de ce BR est de fiabiliser les prévisions tant en dépenses qu'en recettes, afin de garantir une exécution budgétaires initiale optimale et de mettre à jour les ratios de soutenabilité budgétaire en vue de l'élaboration du budget initial 2026.

Ce budget rectificatif à la différence du BR1 porte sur les trois enveloppes constitutives du budget.

- Concernant la situation budgétaire :

a- Les variations en Recettes : Subvention (ajustement à la hausse de la SCSP +37 952€) ; autres financements publics (+ 45 646€ : inscriptions à la hausse des recettes *preciput*, projet DIL, projet AIDA) ; autres recettes propres globalisées (+25 022€ : hausse d'activités pour le pilote CHEMLAB notamment) ; autres financements publics fléchés - 414 376€ : déprogrammation pour 2026 de la recette Région au titre du financement RMN acquis dans le cadre du CPER).

Le total des recettes issues du BR2 s'élève à 12 992 813€.

La variation des recettes entre le 31/12/2024 et la prévision au 31/12/2025 s'élève à 113 689€.

Dans la mesure où les recettes fléchées varient d'une année sur l'autre et dépendant des projets développés, il convient d'analyser la variation des **recettes globalisées**.

Cette variation 2024/2025 au niveau des recettes globalisées est de +209 742€ principalement expliquée par l'augmentation de la SCSP, qui progresse de +219 107€.

b - Les variations en Dépenses :

➤ La variation sur l'enveloppe de personnel : AE = CP

Pour rappel, le BR1 n'a apporté aucune modification à l'enveloppe dédiée à la masse salariale.

Le BR2 ajuste la prévision d'atterrissage de cette enveloppe à hauteur de 9 221 318€ soit, une baisse de -203 145€ par rapport au BI.

Cette diminution de crédits s'explique par la baisse des consommations d'emplois :

- **Plafond Etat** : variation de -126K€.
- **Plafond Etablissement** : variation est de -77K€.

- La variation en autorisations d'engagement sur l'enveloppe de fonctionnement : -93 849€
 - En dépenses globalisées : Un ajustement à la baisse à hauteur de -79 524€ est réalisé afin de tenir compte des AE non engagées à ce stade de l'année.
 - En dépenses fléchées : -14 325€
Ajustement des ouvertures de crédits pour la déprogrammation des crédits sur les projets DECARBOCHIM et COMP pour report sur l'exercice 2026.

- La variation en crédits de paiement sur l'enveloppe de fonctionnement : -110 040€€
 - En dépenses globalisées : sont déprogrammés des crédits de paiements pour : -75 715€ à la même hauteur que les AE.
 - En dépenses fléchées : -34 325€ correspondant à la déprogrammation des CP sur les projets DECARBOCHIM et COMP pour report sur l'exercice 2026.

- La variation en autorisations d'engagement (AE) sur l'enveloppe d'investissement : -302 152€
 - En dépenses globalisées : -30 000€
Il s'agit de la déprogrammation des opérations prévues au budget initial (BI) et maintenues en décision budgétaire modificative (BRI) sur le service patrimoine, lesquelles ne pourront pas être réalisées sur l'exercice 2025.
 - En dépenses fléchées : -272 152€
Cette variation correspond :
 - A la déprogrammation en autorisations d'engagement des opérations prévues pour 2025 au plan pluriannuel d'investissement (PPI), volet patrimoine, à hauteur de -82 134€, qui n'ont pu être réalisées sur l'exercice ;
 - Ainsi qu'à la déprogrammation des projets COMP pour -133 741€ et à DECARBOCHIM pour -56 277€, afin de les reprogrammer en BI 2026.

- Variation en crédits de paiement (CP) sur l'enveloppe d'investissement : -295 327€
 - En dépenses globalisées : -23 175€
Cette variation résulte :
 - de la déprogrammation des crédits de paiement relatifs aux opérations d'investissement prévues au BI et maintenues en BRI sur le service patrimoine, qui ne pourront être réalisées sur l'exercice 2025, à hauteur de -30 000€ ;
 - ainsi que d'un ajustement positif de crédits de paiement de 6 825€ sur l'enveloppe de l'ICGM.

- En dépenses fléchées : -272 152€

Il s'agit de la déprogrammation en crédits de paiement :

- des opérations prévues pour 2025 au PPI sur le volet patrimoine à hauteur de -82 134€ ;
- ainsi que des projets COMP (-133 741€) et DECARBOCHIM (-56 277€), ces opérations étant reprogrammées au budget initial 2026.

- Concernant la situation comptable :

Le compte de résultat prévisionnel est estimé à **402 109€** au 31 décembre 2025.

La capacité d'autofinancement (CAF), intégrant la mobilisation du fonds de roulement, est estimé à **917 109€**.

Cette capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sur fonds propres, notamment les dépenses liées au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

A la suite du budget rectificatif n°2 (BR2), le montant total des investissements prévus pour l'exercice 2025 s'élève à **1 385 760€**.

Le financement de ces investissements repose sur :

- une mobilisation de la CAF à hauteur de **315 338€** ;
- des financements externes pour un montant de **1 070 421€**,

soit un **apport au fonds de roulement de 601 770€**.

Les éléments de soutenabilité budgétaire

□ Trésorerie

Le montant total des autorisations d'engagement (AE) du budget est porté à **12 101 793€**.

Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à **13 424 416€**, pour des recettes prévues à hauteur de **12 992 815€**.

Le solde budgétaire prévisionnel fait apparaître un déficit de **-431 601€**.

La variation annuelle de trésorerie est estimée à 491 800€, résultant :

- du solde budgétaire déficitaire de **-431 601€** ;
- d'un décalage des opérations pour compte de tiers (OPCT) de **-60 200€**.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2025 s'établit à **6 603 422€**.

Rappel des critères de soutenabilité budgétaire

Conformément aux dispositions du **décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024**, les critères de soutenabilité budgétaire applicables sont les suivants :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à **30 jours de fonctionnement**, calculés en crédits de paiement hors investissement ;
- le niveau final du fonds de roulement doit être supérieur à **15 jours de fonctionnement** calculés en crédits de paiement hors investissement ;
- les charges de personnel doivent représenter moins de **83% des produits encaissables**.

Situation de l'ENSCM au 31 décembre 2025 (prévisions)

Pour l'ENSCM, les ratios prévisionnels arrêtés au **31 décembre 2025** sont les suivants :

- le niveau final de trésorerie s'établit à **197 jours**, contre **220 jours** au 31 décembre 2024 ;
- le niveau final du fonds de roulement atteint **157 jours**, contre **144 jours** au 31 décembre 2024 ;
- le ratio des charges de personnel rapportées aux produits encaissables s'élève à **71%**, contre **69%** au 31 décembre 2024.

11

Ces indicateurs attestent du respect des critères de soutenabilité budgétaire fixés par le décret précité.

Le Représentant de la Rectrice de l'Académie de Montpellier confirme que la Rectrice a émis un avis favorable sur la soutenabilité et la sincérité du budget présenté par l'ENSCM. Il souligne que la situation financière de l'établissement est saine et félicite l'établissement pour la qualité de sa gestion.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2026

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 42

Approbation du Budget Rectificatif n°2 (BR2) de l'exercice 2025 approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

9. Approbation du Budget Initial de l'exercice 2026

La Directrice Générale des Services présente le contexte du budget Initial 2026 : poursuite de la procédure de construction budgétaire interne, avec le débat d'orientation budgétaire présenté au CA du 10 juillet 2025. Une lettre de cadrage budgétaire a ensuite été envoyée aux responsables d'enveloppe le 18 juillet 2025. Puis les entretiens budgétaires ont eu lieu sur la période septembre-octobre 2025.

Elle précise que le BI 2026 s'inscrit dans une trajectoire prudentielle et très contrainte. Les charges salariales sont en augmentation, partiellement compensées ou pas du tout (ex : hausse de 4 points du CAS pensions, extension en année pleine (EAP) des mesures de revalorisation salariale des années antérieures, prise en charge de la PSC au 01/05/2026). Les charges énergétiques sont maîtrisées mais le contexte inflationniste demeure.

Elle ajoute qu'au moment de la préparation budgétaire, le montant de **la SCSP n'est pas connu** (aucune pré-notification 2026 ni de notification définitive 2025), et la construction du BI a été effectuée sur la base de la notification intermédiaire de juillet 2025.

Les différents éléments du budget initial sont ensuite présentés :

12

- Concernant les emplois : un rappel des autorisations sur le plafond Etat ainsi que des prévisions de consommation sur les deux plafonds :
 - **Plafond ETAT : 121 ETPT** – prévision de consommation : 101 ETPT
 - **Plafond ETABLISSEMENT : 18,66** – prévision de consommation : 18,66 ETPT

Le plafond d'emplois global est de **119,66 ETPT pour 2026** : on constate une légère diminution par rapport au BI 2025. Cette diminution est identifiée sur le plafond établissement, notamment liée à l'activité du CARNOT.

L'ENSCM maîtrise ses plafonds d'emplois.

- Concernant les autorisations budgétaires (tableau 2 de la liasse budgétaire) :
 - Les Recettes : le montant total de recettes budgétaires s'élève à 12 418 334€

Les prévisions de recettes globalisées sont essentiellement la subvention pour charges de service public (SCSP) (10 071 167€), la CVEC (30 000€), les recettes propres (droits d'inscription : 150 000€, taxe d'apprentissage : 70 000€, CFA et formation continue : 910 075€, etc).

Les prévisions de recettes fléchées s'élèvent à 1 012 512€, et correspondent à d'autres financements publics (CARNOT, ERASMUS, etc).

- Les Dépenses : le montant total des dépenses s'élève à 13 185 592€.

Suite aux dialogues budgétaires avec les responsables d'enveloppe, les prévisions de dépenses dans les trois enveloppes (fonctionnement, investissement, personnel) ont pu être déterminées.

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la prévision correspond à 2 517 959€ en AE.
- En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la prévision correspond à 781 873€ en AE.
- Enfin, en ce qui concerne les **dépenses de personnel** : l'enveloppe prévisionnelle de dépenses de personnel inscrite au BI 2026 est de **9 664 960€**, soit une **augmentation de 2,55%** par rapport au BI 2025. Ces prévisions de dépenses de masse salariale sont réalisées sur la base de mesures à caractère obligatoire (augmentation du CAS pensions de 4 points, représentant **101 000€** - mesure compensée à hauteur de 40% du surcoût ; mise en place de la PSC à compter du 01/05/2026, pour un coût de **34 744€** : pas de compensation prévue à ce jour, ainsi que des mesures liées à la mise en œuvre de la LPR (augmentation du coût des doctorants : **53 493€**, refonte indemnitaire (EC) : RIPEC C1, représentant **24 480€** en 2026. **D'autres mesures relèvent de la politique de l'établissement** (évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : **105 122€** ; coût de la campagne d'emplois 2026 : **61 006€** ; coût de la politique indemnitaire des personnels BIATSS votée en 2025, qui représente en EAP 2026 : **20 782€** ; mise en place de la charte de gestion des personnels contractuels de l'ENSCM (augmentation d'indices, indemnité mensuelle et prime de fin d'année : **23 672€**).

13

- Concernant la situation patrimoniale et la soutenabilité budgétaire :

- **Le compte de résultat** : le compte de résultat prévisionnel pour 2026, poursuit une trajectoire d'amélioration.
Le compte de résultat prévisionnel 2026 est de **+32 255€**.
- **La capacité d'autofinancement** : la capacité d'autofinancement de l'établissement est largement dépendante du résultat comptable prévisionnel.
Ce résultat **+32 255€**, est retraité des dotations aux amortissements **+1 000 000€** et de la quote-part des subventions d'investissement **+625 000€**.
La capacité d'autofinancement prévisionnelle 2026 est de **407 255€**.
La capacité d'autofinancement permet donc de financer partiellement les investissements sur fonds propres prévus en 2026.

Ces investissements pour un montant de **552 771€** sont donc financés par la CAF et par prélèvement au fonds de roulement de **145 516€**.

- **Le fonds de roulement** au 31/12/2026 est estimé à **5 122 413€** soit **148 jours** de fonctionnement.
- **La trésorerie** au 31/12/2026, la trésorerie est estimée à **5 698 180€**, soit **148 jours** de fonctionnement.

Le Responsable du service financier et comptable évoque ensuite les indicateurs prévisionnels à l'issue du BI 2026 au niveau du budget consolidé sont les suivants :


- solde budgétaire : **-767 257€**
- résultat comptable : **+32 255€**
- variation au fonds de roulement : **-145 516€**
- niveau du fonds de roulement au 31/12/2026 : **5 122 413€**
- variation de la trésorerie : **-905 243€**
- niveau de la trésorerie au 31/12/2026 : **5 698 180€**

14

- La soutenabilité budgétaire :

L'équilibre financier est analysé dans le tableau 4 de la liasse budgétaire. Ce tableau permet de déterminer si l'établissement franchit le seuil d'un besoin de financement qui, alors, est à couvrir par un prélèvement sur la trésorerie ou si l'établissement est en excédent de financement qui vient abonder la trésorerie.

Pour l'exercice 2026

- le montant des décaissements non budgétaires est de **542 605€** ;
(retracent les opérations pour compte de tiers : mobilités ERASMUS et TVA)
- le déficit prévisionnel du solde budgétaire de **767 257€** ;
 Soit un besoin total de financement de **1 309 862€**.

Ce besoin de financement n'est couvert qu'à hauteur de 404 620€, entraînant un prélèvement sur la trésorerie de 905 242€, réparti comme suit :

- prélèvement sur la trésorerie globalisée de 61 309€ ;
- prélèvement sur la trésorerie fléchée de 843 934€.

Le responsable du service financier et comptable présente ensuite les trois critères d'analyse de la soutenabilité budgétaire (décret n°2024-1108 du 02/12/2024)

- le niveau final de **trésorerie** doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement ;
- le niveau final du **fonds de roulement** doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement ;
- les **charges de personnel** doivent être inférieures à 83% des produits encaissables.

Prévisions pour l'Ecole, au 31 décembre 2026 :

- le niveau final de trésorerie est de 165 jours (prévisionnel de 197 jours au 31 décembre 2025) ;
- le niveau final de fonds de roulement est de 148 jours (prévisionnel de 157 jours au 31 décembre 2025)
- les charges de personnel sur les produits encaissables sont de 75% (prévisionnel de 71% au 31 décembre 2025).

15

Un membre extérieur élu constate que le fonctionnement de l'établissement est dans un régime de croisière, et demande s'il y a des sujets d'optimisation qui permettrait de donner un peu d'oxygène ?

Le Responsable du service financier et comptable rappelle que la trajectoire financière de l'établissement est saine, et que des appels à projet sont déposés pour la formation, qui permettent notamment l'acquisition d'équipements.

Un membre du collège i précise qu'il y a des mutualisations d'équipements, notamment dans la formation de Master (les appareils ont été achetés conjointement. Il ajoute que pour la partie formation, une réflexion est menée concernant l'utilisation de la plateforme MOODLE (gratuite). Il confirme les appels à projets pédagogiques.

Un membre extérieur élu souhaite que soit réalisé un focus sur les dépenses liées aux appels à projets. Il s'interroge sur l'évolution entre la trésorerie fléchée et non fléchée. Il demande également si le fonds de trésorerie de notre école peut être placé.

Le Représentant de la Rectrice de l'Académie de Montpellier rappelle l'importance de flécher systématiquement les opérations, cette pratique constituant une garantie pour la suite. Il confirme par ailleurs que l'équilibre réel du projet de budget initial 2026 de l'ENSCM est respecté. Il ajoute que la Rectrice a émis un avis favorable au regard des trois critères de soutenabilité budgétaire.



Chimie Montpellier

Le Président du Conseil d'administration réaffirme que la situation financière de l'établissement est favorable et souligne la nécessité de maintenir cette dynamique dans la durée.

Le Président du Conseil d'administration invite ensuite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le projet de budget initial pour l'année 2026 :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation du Budget Initial de l'exercice 2026

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 43

Approbation du Budget Initial (BI) de l'exercice 2026 approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

RESSOURCES HUMAINES

16

10. Approbation de la campagne d'emplois 2026

La Directrice Générale des Services présente la campagne d'emplois 2026. Elle précise qu'elle a été présentée au CSAE du 02/12/2025 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

La Directrice Générale des Services expose ensuite les éléments de contexte, notamment budgétaire, ainsi que la méthodologie et le calendrier. Cette campagne d'emplois est élaborée en cohérence avec la préparation du Budget Initial 2026.

Elle indique que les établissements ont reçu un courrier de cadrage de la DGESIP, précisant que cette campagne ne doit comporter aucune création d'emplois.

Elle apporte ensuite des éléments sur la méthodologie et le calendrier de la campagne, en indiquant notamment qu'un recensement des besoins a été effectué sur les différents volets.

- Sur le volet Recherche : le directeur de la recherche a rencontré les directeurs d'unité entre juin et octobre pour identifier les besoins. Les demandes de postes sur supports vacants ont priorisé un poste de maître de conférences en section 32 (rattaché à l'ICGM) et un poste de Professeur des universités en sections 32/64 (rattaché à l'IBMM).
- Sur le volet formation : le directeur de la formation et aux enseignements a échangé avec les responsables pédagogiques et d'option. Il a transmis un formulaire de recensement des besoins avec un délai de réponse de 15 jours, et a effectué des relances.

Enfin, une réunion s'est tenue avec le directeur, le directeur de la recherche, le directeur de la formation et aux enseignements, ainsi que les demandeurs. Les besoins identifiés en matière de formation concernent :

- un poste de maître de conférences en section 32, rattaché à l'ICGM ;
 - un poste de maître de conférences en section 64, rattaché à l'IBMM.
- **Sur le volet IATS** : la directrice générale des services a procédé à un recensement des besoins auprès des responsables de service. Les demandes exprimées sont les suivantes :
 - un Assistant ingénieur en BAP F pour des missions de « *community manager* » ;
 - au CHEMLAB, la prolongation du CDD de l'assistant ingénieur en synthèse chimique ;
 - au service scolarité : l'ouverture d'un concours de technicien en BAP J pour un poste de « gestionnaire de scolarité » ;
 - pour l'unité de recherche ICGM : un ingénieur d'études en BAP B afin d'assurer le tuilage en vue d'un départ à la retraite.

17

Elle présente ensuite les supports vacants d'enseignants-chercheurs et de IATS, en incluant les départs en retraite prévisionnels, ainsi que les détachements, etc.

La Directrice Générale des Services rappelle le bilan de la campagne d'emplois de l'année précédente : le concours de professeur des universités, section 32/64-IBMM a été infructueux, et pour le concours d'Ingénieur d'études en BAP J, « Chargé(e) de la gestion financière et comptable » (Responsable du service budget), il y a eu une lauréate.

Elle rappelle ensuite les objectifs de cette campagne emplois et présente la proposition d'arbitrage :

- **Sur le volet Enseignants-chercheurs** : 1 poste de Maître de conférences en section 32 rattaché à l'ICGM.
- **Sur le volet IATS** : un concours externe de Technicien en BAP J – Gestionnaire de scolarité, au service de la scolarité et de la vie étudiante.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation de la Campagne d'Emplois 2026

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 44

Approbation de la Campagne d'Emplois 2026 approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

II. Congés pour Recherche ou Conversion Thématique campagne 2026-2027 – contingent Etablissement

Le Directeur informe le Conseil qu'un membre du Collège i a quitté la séance à 10h50. Avant son départ, celui-ci a donné pouvoir à un membre du Collège ii. Le Directeur précise que le quorum demeure inchangé, soit **24** voix présentes ou représentées.

La Directrice Générale des Services présente les éléments relatifs à ce dispositif et rappelle que ces congés d'une durée de 1 ou 2 semestres sont accordés par le Directeur sur proposition du Conseil National des Universités (CNU). Elle présente le bilan des années précédentes (1 semestre accordé en 2016/2017, 1 en 2024/2025 et aucune demande pour 2025/2026).

Elle indique que ces congés peuvent également être accordés par le Directeur, sur le contingent de l'établissement, après avis du Conseil Scientifique restreint.

Le Conseil d'Administration plénier doit déterminer le nombre de semestres proposés pour le contingent Etablissement.

✚ **Proposition pour la campagne 2026/2027** : 1 semestre au titre du contingent établissement.

✚ **Période de dépôt des demandes** : au plus tôt le 05/01/2026 et attribution des semestres par les établissements : au plus tard le 10/07/2026.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote cette proposition :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation des Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) – campagne 2026-2027 : Contingent Etablissement

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 45

Approbation des Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) – campagne 2026-2027 : Contingent Etablissement approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

12. [Approbation des élections professionnelles 2026 : Création du CSAE de l'ENSCM \(projet de délibération\)](#)

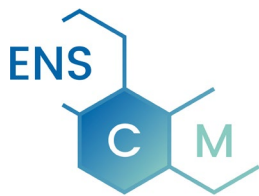
19

La Directrice Générale des Services présente le projet de délibération portant création du Comité Social d'Administration (CSA) de l'ENSCM, dans le cadre des prochaines élections professionnelles de décembre 2026.

Ce projet d'arrêté prévoit :

- le nombre de **membres titulaires et suppléants** : il est proposé **12 membres : 6 titulaires et 6 suppléants**.
- la **part respective de femmes et d'hommes** au sein de ce comité (article 21 du décret du 20/11/2020).
- la création d'une **formation spécialisée** (article 9 décret du 20/11/2020). Elle rappelle que c'était une préconisation de l'inspecteur général SST (l'ENSCM est un établissement à risque particulier). Cette formation spécialisée – **F3SCT** – sera composée :
 - 6 membres titulaires désignés parmi les 12 membres titulaires et suppléants élus au CSAE, par les OS siégeant au CSAE
 - 6 membres suppléants désignés librement, pourvu qu'ils soient éligibles au CSAE, par les OS siégeant au CSAE.

Un membre extérieur élu considère que 12 membres constituent un effectif trop important.



Chimie Montpellier

Le Directeur répond que seuls 6 membres sont titulaires, et qu'il y a le même nombre de suppléants.

Un membre du collège des IATS précise que le CSAE est l'équivalent du CSE en entreprise, et que la particularité réside dans le fait que les suppléants sont élus au même titre que les titulaires.

Un autre membre du collège des IATS exprime son incompréhension, rappelant qu'initialement l'instance comptait 10 membres, et s'interroge sur les raisons ayant conduit à la réduction de ce nombre à 6.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

<i>Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :</i>
<i>Approbation des Elections professionnelles 2026 : Création du CSAE de l'ENSCM</i>
Membres du Conseil d'Administration présents : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
<i>Délibération : N° 2025-12-11 : 46</i>
<i>Approbation des élections professionnelles 2026 : Création du CSAE de l'ENSCM approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées</i>

20

13. [Approbation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire \(PSC\) au 1^{er} mai 2026](#)

La Directrice Générale des Services présente ce dispositif : les employeurs publics de l'Etat sont tenus de proposer à leurs agents, titulaires ou contractuels, **un contrat collectif de complémentaire santé à adhésion obligatoire**. Ils doivent, par ailleurs, **participer à hauteur d'au moins 50% au financement de la protection sociales complémentaire (PSC)**.

Le MESRI figure parmi les derniers ministères à appliquer le **décret n°2022-633 du 22 avril 2022**. Cette mise en œuvre rapproche ainsi la gestion des agents publics de celle des agents de droit privé. Le MESRI a retenu le **groupement MGEN / CNP Assurances** pour la mise en place du contrat collectif.

Certaines catégories d'agents peuvent solliciter une **dispense d'affiliation**, notamment :

- les agents en **CDD**, sous réserve de justifier de l'existence d'une **couverture individuelle** ;
- les **ayants droits d'un conjoint** bénéficiant déjà d'un **contrat collectif**, à adhésion obligatoire ou facultative.



Chimie Montpellier

Elle précise que le **parcours digital d'affiliation** des **108 agents de l'ENSCM** s'est déroulé du **29 octobre au 19 novembre 2025**. A l'issue de cette campagne, **91 agents** sont affiliés au dispositif et **17 agents** ont bénéficié d'une dispense d'affiliation.

Une **seconde vague d'affiliation** est programmée pour les agents **nommés à compter du 1^{er} octobre 2025**.

La Directrice Générale des Services indique que, s'agissant des **établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, ceux-ci doivent déterminer la **date d'entrée dans le dispositif** entre le **1^{er} mai et le 1^{er} décembre 2026**.

Il appartient à chaque **Conseil d'Administration** de se prononcer sur la date de mise en œuvre retenue.

Dans ce cadre, il est proposé au **Conseil d'Administration de l'ENSCM** de fixer la **date de mise en œuvre de la PSC au 1^{er} mai 2026**.

Le **coût prévisionnel du dispositif pour l'ENSCM** est estimé à **34 744€**.

Un membre extérieur élu s'interroge sur le **taux de prise en charge** du dispositif.

21

La Directrice générale des services indique que ce taux est fixé à **50%**, précisant qu'il s'agit d'une **décision de l'Etat** et non un choix propre de l'Ecole. Elle ajoute que la **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** mise en place ne comprend pas le volet **prévoyance**, qui interviendra ultérieurement.

Un membre du Collège des IATS interpelle la direction sur le **manque de documents relatifs à la protection sociale complémentaire (PSC) et à la Campagne d'emplois**.

Un membre du collège iii s'associe à cette intervention et en partage les constats.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au 1^{er} mai 2026

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 47

Approbation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au 1^{er} mai 2026 approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

14. Approbation des appels à projets CVEC

La Directrice Générale des Services indique que le CEVE du 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

❑ Finalités générales FSDIE

- Accueil
- Accompagnement social
- Sanitaire
- Culturel
- Sportif
- Prévention et éducation à la santé

❑ Orientations spécifiques de l'ENSCM

- Projet qui concerne un nombre important d'étudiants
- Fléchage de 3 000€ par an pour les interventions de danse
- Orientations du Schéma Directeur de la vie Etudiante voté au CEVE et au CA avec 7 axes

22

❑ Récapitulatif des projets reçus dans l'ordre des présentations orales en commission

Montant appel à projet : 10 000 €

Thème	Responsable projet	Objet	somme demandée	Nombre d'élèves concernés	Somme proposée par étudiants	somme proposée par commission CVEC	Date limite d'utilisation du financement	Date rendu du bilan
AEI/BDS	Aurélien DAVID	achat matériels sportifs	500	150	3,33	500	17/03/2026	15/04/2026
AEI/BDS	Aurélien DAVID	participation aux tournois	2200	entre 50 et 100	14,67	2000	17/03/2026	15/04/2026
AEI/BDS	Aurélien DAVID	location de salles (CSU et La Merci)	3000	150	20	900	17/03/2026	15/04/2026
AEI/Club Ski	Ilan MALBEAU	subvention ski	1180	59	20	900	17/03/2026	15/04/2026
AEI/club Rallye	Nino MAIRE	Financement club rallye	800	120	6,67	500	01/09/2026	01/10/2026
AEI/Club Musique	Baptiste ROUXEL	Achat d'un amplificateur pour le Club Musique	120	50	2,4	189	17/03/2026	15/04/2026
AEI/BDA	Bastien SCHAFFROTH	voyage BDA	339	59	5,74	339	15/11/2026	15/10/2026
AEI/BDE	Marianne EYMOND-LANG	Tupperware pour les étudiants etc	1317,6	300	4,39	1317,6	15/02/2026	15/03/2026
AEI/BDE	Marianne EYMOND-LANG	Prévention alcool – Intervention d'un patient expert	1360	300	4,53	1360	05/02/2026	05/03/2026
AEI/Club Egalité	Elysa Michaut	Boîte à protections hygiéniques dans les toilettes	950	200	4,75	951,78	31/01/2026	01/03/2026
AEI/HairMN	Régina-Jamaine SABLAN	cosmétiques fournitures	112	25	4,48	112	31/01/2026	01/03/2026
AEI/Club Egalité	Valentine DUHAMEL	complément film interactif	785	110	7,13	785	18/02/2026	18/03/2026
						9854,38		

Demandes et montants validés en CEVE le 4 décembre 2025 est de 9 854,38€

Un membre du collège des IATS souligne l'importance de pouvoir avoir le suivi de ces projets financés dans le bilan annuel du BDE.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation des appels à projets CVEC

Membres du Conseil d'Administration présents : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-12-11 : 48

Approbation des appels à projets CVEC approuvée avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées

QUESTIONS DIVERSES

Un membre extérieur élu demande qu'une communication soit faite visant à informer et rappeler les actions menées avant l'année en cours, ainsi qu'à réaffirmer l'identité de l'école. Il s'agit de mettre en valeur l'importance de l'établissement, notamment par le nombre d'élèves accueillis, la pertinence des formations proposées et la qualité de la recherche qui y est conduite.

23

Le Président du Conseil d'Administration tient à remercier l'ensemble des membres pour la qualité des débats et des échanges, ainsi que la sérénité durant tout ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h28.

Le prochain Conseil d'Administration est programmé au **vendredi 13 mars 2026**.

Le Président de séance

 Philippe LYX